

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE

Inscription en 1^{ère} année (Bloc1) pour l'année académique 2021-2022
(5 pages)

Si vous êtes déjà en possession d'un titre de séjour longue durée, vous pouvez suivre la procédure d'inscription relative aux étudiants de l'Union européenne.

Contrairement aux Hautes Ecoles et aux Universités, les épreuves d'admission sont obligatoires pour entrer dans une ESA.

Les épreuves d'admission à l'ESA Saint-Luc auront lieu :

du 30 août au 3 septembre 2021 : pour Architecture d'intérieur, Dessin et technologie en Architecture, Graphisme, Bande Dessinée-Editions

du 6 au 10 septembre 2021 : pour Création d'intérieurs, Arts numériques, Illustration, Publicité

Voir les informations sur notre site internet, rubrique « inscriptions » (sera mis à jour en mai-juin) :
www.stluc-bruxelles-esa.be

Un dossier administratif complet est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inscription.

Les épreuves d'admission ne sont pas une formalité et sont très exigeantes.

Nous avons constaté un taux d'échec important lié à un mauvais choix d'études. C'est pourquoi nous vous demandons de bien prendre connaissance du programme du cursus que vous choisissez.

Pour participer aux épreuves d'admission, vous devez IMPERATIVEMENT avoir votre dossier d'inscription en ordre et votre visa d'étudiant.

Pour réussir l'épreuve, une connaissance suffisante de la langue française est requise, c'est-à-dire une capacité suffisante de compréhension et d'expression orale et écrite.

Attention : pour une inscription dans une autre année que la 1^{ère} année (Bloc1), votre demande correspond à une demande de passerelle (valorisation de crédits).

Merci de suivre les modalités suivantes : <http://www.stluc-bruxelles-esa.be/Modalites>

PAS DE CONTACT TÉLÉPHONIQUE. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Démarche à suivre pour l'inscription en 1^{ère} année (Bloc 1)

Étape 1

Premièrement : vous devez envoyer, **au plus tard le 26 mars*** (cachet de la poste faisant foi), **par la POSTE (ou DHL, ou autre transporteur), depuis votre pays de résidence**, tous les documents suivants (ci-dessous), à l'adresse : ESA Saint-Luc, Place Louis Morichar, 30, B-1060 Bruxelles

- une photocopie lisible de votre carte d'identité,
- une photocopie d'extrait d'acte de naissance,
- une photocopie du diplôme national (études secondaires) ET du relevé de notes et sa traduction si nécessaire,
- une photocopie de l'équivalence définitive ou provisoire du diplôme national,
- les annexes ESA Saint-Luc complétées (la fiche signalétique, la fiche d'activités)
- l'adresse postale complète de votre pays de résidence (au besoin une BP ou un sous couvert dans votre pays de résidence)

Aucun suivi ne sera donné aux candidats dont le dossier est illisible, incomplet, hors délai.

Un seul envoi complet du dossier et pas de correctif, ni par email, ni par téléphone.

Deuxièmement : **vous devez vous préinscrire en ligne**, pour remplir votre profil et télécharger plusieurs pièces jointes. Le formulaire en ligne sera actif du 22 au 26 mars 2021.

Les frais d'analyse pour le dossier de préinscription s'élèvent à 100 euros. Vous aurez les coordonnées bancaires dans le formulaire en ligne. Attendez donc l'inscription en ligne pour pouvoir payer.

Vous devrez télécharger la preuve de votre paiement dans la partie « pièces jointes » du formulaire en ligne.

Si vous réussissez les épreuves d'admission, les 100 euros seront déduits du montant de l'inscription. En cas de non aboutissement du dossier ou de refus de visa, ou d'échec à l'épreuve d'admission, **les 100 euros ne seront pas remboursables.**

* Les dossiers postés après le 26 mars ne seront pas pris en compte

Étape 2

Dès réception de votre courrier postal, si votre dossier est en ordre ET la préinscription en ligne remplie et validée, l'ESA Saint-Luc vous enverra, par la poste et aussi par email, une **attestation de préinscription** pour que vous puissiez faire la demande de visa étudiant à l'Ambassade.

Étape 3

Quand vous avez votre visa étudiant, vous devez nous prévenir uniquement par email :
hors-ue@stluc-esa-bxl.org

Étape 4

Vous devez **réussir** les épreuves d'admission.

Étape 5

Après la réussite des épreuves d'admission, **un rendez-vous vous sera attribué pour finaliser l'inscription**. Vérifiez donc vos emails et aussi les spams et courriers indésirables.

- apporter votre dossier d'inscription complet (voir page 5) contenant tous les originaux demandés.
- se présenter en personne* au rendez-vous fixé à l'ESA Saint-Luc :

Place Louis Morichar 30 – 1060 Bruxelles

* si l'étudiant est mineur, il doit être accompagné d'un parent.

Droits d'inscription

à payer après la réussite des épreuves d'admission

(sous réserve de modifications)

Etudiants étrangers hors Union Européenne (et non assimilés
dont la Suisse)

Type long (300 ECTS)

Architecture d'intérieur (AI) Bande dessinée-Editions (BDE)

807 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

887 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

807 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 1

887 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 2

Type court (180 ECTS)

Dessin et technologie en architecture (DTA)

Création d'intérieurs (CI)

Arts numériques (AN) Illustration (IL) Graphisme (GR) Publicité (PU)

752 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

805 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

En septembre, si vous réussissez les épreuves d'admission, vous devrez apporter votre dossier avec les originaux, lors d'un rdv d'inscription.

CONTENU du dossier :

1. choisir un cursus :

dans le type court :

Dessin et Technologie en Architecture ; Création d'Intérieurs
Illustration ; Arts numériques ; Graphisme, Publicité

ou dans le type long :

Bande Dessinée-Editions
Architecture d'intérieur

2. le certificat d'équivalence définitif ou provisoire de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national).

Pour obtenir ce document, vous devez faire d'importantes démarches auprès du Service des équivalences en Belgique. Voir leur site internet:

<http://www.equivalences.cfwb.be>

3. une copie de la carte d'identité nationale

4. un extrait d'acte de naissance

5. le diplôme national (études secondaires) et sa traduction si nécessaire et le relevé de notes

6. les documents justificatifs depuis le diplôme national (études secondaires) jusqu'à juin 2021. Il faut justifier chaque année « académique » de septembre à juin. Si le dossier est incomplet, il sera nécessairement refusé.

a) si études supérieures : il faut les attestations de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie de l'école, cachet et signature de l'école) ET tous les relevés de notes (avec cachet et signature de l'école).

b) si travail : il faut un contrat de travail détaillé avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectuées par semaine, la notification du temps plein ou partiel, cachet et signature de l'employeur.

c) si stages ou formations : il faut une attestation avec date d'entrée et de sortie, et le nombre heures effectuées par semaine, l'information de temps plein ou partiel, datée, signée et cachet de l'institution.